

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR_2022_087

ARRETE D'INTERDICTION DE LA CIRCULATION (Route de Rchet)- COURSE SKI ROUE CSVR
15/10/2022

Le Maire de HAUT VALROMEY,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.1, R44, et R225,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1,
L.2212-2,L.2212-5,L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation organisée par le club sportif Valromey Retord, représenté par M. Eric JACQUET, Son président, pour une course de ski roue le samedi 15 octobre 2022 de 13 h à 18 h

ARRÊTE

Article 1 : le 15 octobre 2022 de 13h30 à 17h30 , afin de permettre l'organisation et le déroulement en toute sécurité de la course de ski roue du CSVR, la circulation sera interdite sur la route dite "Route de Rchet"dans le sens de la descente depuis le croisement avec la route des Plans jusqu'à la société Projitec , sur le commune de HAUT VALROMEY

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La signalisation est à la charge et sous la responsabilité du CSVR.

Article 4 : le Maire est chargé de l'application du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Plateau d'Hauteville et au président du CSVR.

Haut Valromey, le 06/10/2022

Le Maire, Bernard ANCIAN

